



SUBSIDES

AIDES

MULTI

SERVICES



Qui sommes-nous ?

Le Conseil d'Administration



Olivier BRACHOTTE
Administrateur - Président



Sabine BLONDIAUX
Administrateur - Secrétaire
Projets sociaux



Frédéric BOURGUIGNON
Administrateur - Trésorier
Gestion administrative

Qui sommes-nous ?

Les membres



Bernard GASPARD

Membre
Gestion sportive



John KITOKO

Membre
Gestion sportive



Frank MANDIAU

Membre
Gestion sportive

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

L'association a pour but :

- le développement d'écoles de devoir au sein de clubs sportifs ;
- une aide administrative aux clubs sportifs ;
- une aide sportive aux clubs sportifs.

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

L'association a pour but :

- le développement d'écoles de devoir au sein de clubs sportifs ;

Organisation d'une école des devoirs au sein du club pour permettre aux jeunes de faire leur devoirs avant les entraînements et d'assurer un lien entre leurs résultats scolaires et les activités sportives.

Cette initiative permet aux parents de solutionner le manque de timing pour faire les devoirs des enfants, s'entraîner, manger et dormir. Elle donne aussi l'occasion aux plus jeunes d'avoir un espace d'aide à la compréhension de leur matière et au club de faire le lien entre la réussite sportive et la réussite scolaire.

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

L'association a pour but :

- une aide administrative aux clubs sportifs ;

La loi du 23 mars 2019 (publiée au Moniteur Belge le 4 avril 2019) crée le nouveau Code des sociétés et des associations (en abrégé CSA).

- 1^{er} mai 2019 : entrée en vigueur pour toute nouvelle société ou association créée après cette date.
- 1^{er} janvier 2020 : les dispositions impératives s'imposent à toutes les sociétés et associations existantes avant le 1^{er} mai 2019.
- Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2024 : les sociétés et ASBL existantes doivent adapter leurs statuts pour se mettre en conformité avec le CSA.
- 1^{er} janvier 2024 : l'ensemble des dispositions sera applicable pour tout le monde.

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

Concrètement, qu'est-ce que ce nouveau code change pour mon ASBL ?

1. La responsabilité des administrateurs d'ASBL

Avec le nouveau Code, le principe est le suivant : *les administrateurs d'ASBL ont les mêmes responsabilités que les administrateurs de sociétés.*

Deux points sont néanmoins précisés :

- Il doit s'agir d'une faute grave et caractérisée ;
- Les très petites ASBL sont épargnées.

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

Concrètement, qu'est-ce que ce nouveau code change pour mon ASBL ?

- 2. Des activités commerciales sans limite
- 3. De nouvelles règles pour l'AG et le CA
- 4. La procédure en conflit d'intérêts au sein du CA
- 5. Définition de la gestion journalière

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

L'association a pour but :

- une aide administrative aux clubs sportifs ;

Suite à l'entrée en vigueur de ce nouveau code, l'ASBL SAMS peut vous aider pour :

- L'élaboration des conventions de vos bénévoles ;
- Le calcul des défraiements de vos bénévoles (sur base des conventions) ;
- L'élaboration des notes de frais justificatives.

L'ASBL peut également vous aider dans :

- La recherche d'aides et subsides (Adeps, Infraspports, ...)
- L'élaboration de votre Label ACFF

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

L'association a pour but :

- une aide sportive aux clubs sportifs.

Une aide sportive qui se décline en, par exemple :

- Expertise/audit du CDF-EDJ ;
- Evaluation des entraînements, évaluation formative des formateurs ;
- Présentation d'une séance type selon la catégorie ou le jeu (5c5 ou 8c8 ou 11c11) ;
- Mise en place d'un plan de formation, d'une méthode commune à l'ensemble des formateurs en concertation avec la direction sportive ;
- Analyse du coaching en match selon la catégorie ;
- Création d'une grille d'évaluation pour les éval propre au club ;
- Mise en place d'un Spécifique par profil (jeu à 8), par secteur et intersectoriel (jeu à 11) ;
- Film des séances et/ou matchs pour analyser avec le ou les formateurs les points positifs et négatifs ;
- Définition d'une philosophie de jeu propre au club, des Objectifs à 3-5-7 ans, des Principes de jeu par rapport aux Projet, des sous-principes de jeu par rapport aux Principes développés ;
- Mise en place d'un Management de qualité au niveau des formateurs et DT et RTFJ.

Que peut faire l'ASBL SAMS pour vous ?

L'association peut également vous aider pour :

- la mise en place d'une politique de protection de l'enfance ;
- la représentation du club auprès des instances sportives.

Ils nous font
déjà
confiance



ICI C'EST LA LOUVIERE

ICI C'EST LE CENTRE

ICI C'EST LA LOUVIERE CENTRE !!